Carte nationale d'identité d'une personne mineure : en cas de perte

Pièces à fournir

Un formulaire de demande de carte d'identité <u>DE COULEUR ORANGE</u> est remis au guichet. Vous devez le remplir ;

FAIRE SIGNER AU RETOUR DES DOCUMENTS AVEC LE CACHE + EMPRUNTE

Pièces à fournir selon la date de délivrance de la carte d'identité perdue		
	Si la carte perdue était valide ou périmée depuis moins de 2 ans	Si la carte perdue était périmée depuis plus de 2 ans
Photos	2 photos d'identité identiques et <u>conformes</u> <u>aux normes</u>	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
Domicile	<u>Justificatif de domicile</u> : original + photocopie	<u>Justificatif de domicile</u> : original + photocopie
Pièce d'identité du parent	Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie	Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie
Déclaration de perte	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <u>cerfa</u> n°14011*01
Timbres fiscaux	25 € en timbre fiscal	25 € en timbre fiscal
Document d'identité	_	Passeport biométrique ou électronique de l'enfant valide ou périmé depuis moins de 5 ans : original + photocopie
État civil		Si l'enfant ne possède pas de passeport récent : Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
Nationalité française		Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité : un <u>justificatif</u> <u>de nationalité française</u> : original + photocopie